

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 juin 2011  
(convocation du 14 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25  
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30  
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
Mme DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h  
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques  
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25  
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre  
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Saint Aubin de médoc - Projet  
de centre technique municipal - Ouverture de la concertation - Décisions -  
Autorisations**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La ville de Saint Aubin de Médoc s'est dotée d'un Centre Technique Municipal au cours de l'année 2000 situé dans le centre bourg derrière le bâtiment de la mairie. Cet équipement répondait alors à ses besoins.

Depuis, avec le développement de la commune et l'accroissement des missions effectuées en régie directe par les services techniques municipaux, la collectivité est passée de 8 à 14 agents.

Dans le même temps, la commune a investi dans l'achat de véhicules (engins agricoles, camion benne, ...), ce qui a eu pour effet d'occuper considérablement l'espace des locaux actuels, qui s'avèrent maintenant trop petits.

Pour ces motifs, il devient nécessaire de construire un nouveau Centre Technique Municipal ;

Les objectifs généraux du projet sont les suivants :

- permettre d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des véhicules et le matériel du service technique,
- proposer au personnel des locaux adaptés (en matière de vestiaires, de douches, de sanitaires, réfectoire pour prise de repas sur place, etc,...),
- permettre de stocker du matériel entreposé jusqu'à présent dans différents sites et dans un hangar récemment démolé pour libérer l'espace nécessaire à l'extension du cimetière municipal,
- pouvoir accueillir les locaux de la DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) situés dans des garages à l'arrière de la mairie, ce service disposant de 5 véhicules ; la place ainsi libérée permettra l'extension de la mairie,

- les locaux des services techniques libérés pourraient quant à eux être repensés et utilisés pour de nouvelles activités (projet de transformation des locaux actuels en future salle culturelle polyvalente).

Le site retenu pour l'implantation de ce nouvel équipement est situé en bout de l'allée de la Serpentine, volontairement éloigné des habitations pour leur éviter toutes nuisances.

Cependant cet emplacement est situé dans une zone naturelle N3 du PLU dans laquelle des équipements d'intérêt collectif peuvent être accueillis dans des espaces limités.

Ce projet nécessite d'adapter l'orientation d'aménagement H53 relative à la plaine des sports et notamment l'espace constructible qui accueillera le projet de centre technique municipal.

Pour ces raisons, il est proposé de recourir à une procédure de révision simplifiée du PLU conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme qui dispose que « *Lorsque la révision a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général pour la commune ou toute autre collectivité, elle peut être effectuée selon une procédure simplifiée.... Les dispositions du présent alinéa sont également applicables à un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de graves risques de nuisance* ».

Celle-ci consistera à :

- étendre, dans l'orientation d'aménagement de la zone N3, l'espace constructible.

L'objectif poursuivi par la révision simplifiée du PLU est de permettre la construction du nouveau centre technique municipal de la commune de Saint Aubin de Médoc rendu nécessaire par l'accroissement des activités de ce service.

Parallèlement à la prescription de cette procédure, il appartient au Conseil de Communauté de délibérer, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs poursuivis par cette concertation sont, outre de répondre aux exigences du code de l'urbanisme, de permettre au public de s'exprimer sur ce dossier.

La concertation sera menée par la CUB, compétente en matière de PLU, en étroite association avec la ville de Saint Aubin de Médoc, selon les modalités suivantes :

- mise à disposition de documents et recueil des avis : à cet effet, un registre sera mis à la disposition du public dans les locaux de la CUB aux heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la mairie de Saint Aubin de Médoc. Un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du sujet accompagnera ces registres.

- le dossier de révision simplifiée pourra également être consulté sur le site internet de la CUB (www.participation.lacub.fr).

Cette délibération sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage dans chacune des 27 mairies composant la communauté urbaine de Bordeaux.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

VU les articles L 123-13 et L 300-2 du code de l'urbanisme,  
VU le PLU de la Communauté Urbaine de Bordeaux en vigueur,  
VU la demande présentée par monsieur le maire de Saint Aubin de Médoc  
VU le projet de construction d'un centre technique municipal à Saint Aubin de Médoc

**Entendu le rapport de présentation**

**CONSIDERANT** que l'accroissement des missions directement assurées par les services municipaux nécessite la construction d'un nouveau centre technique municipal d'une capacité plus importante à Saint Aubin de Médoc

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé de prescrire une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la construction du projet de nouveau centre technique municipal sur la commune de Saint Aubin de Médoc.

**Article 2 :** Il est décidé l'ouverture de la concertation selon les modalités décrites ci-dessus.

**Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,



Le Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Bordeaux  
actes non soumis de la Présidence de la Communauté Urbaine de Bordeaux  
La Greffe a enregistré avoir reçu ce document le

**M. MICHEL LABARDIN**

06 JUL. 2011